

parce que la cause dont il s'agit est aujourd'hui pendante devant le tribunal suprême du Souverain Pontife.

Je demeure avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur, le tout dévoué serviteur,

(Signé) † L. F. ÉV. DES TROIS-RIVIÈRES.

V

RÉPONSE DE MGR L'ARCHEVÊQUE

Québec, 25 juillet 1882.

MGR L. F. LAFLÈCHE,

Évêque des Trois-Rivières.

Monseigneur,

Votre Grandeur me répond hier qu'Elle est surprise que, d'accord avec l'Université, je veuille amener devant le tribunal de haute surveillance une cause que Votre Grandeur a porté devant le Saint-Siège.

Je dirai de mon côté que j'attendais cette réponse, mais qu'en même temps j'attendais de votre loyauté que vous donneriez aux accusés une occasion de se faire entendre pour se justifier devant l'épiscopat de la province.

J'ai aussi été calomnié dans les mémoires et l'appendice présentés par Votre Grandeur, et je me propose en temps et lieu de dire ce que j'en pense.

Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon dévouement.

(Signé) † E. A. Arch. de Québec.